

Réunion du Conseil Municipal

Du 16 novembre 2015

PRESENTS : Jean-Paul BARANGE, Pauline BOISIER, Romain CHAPPAT, Thierry CHARMOT, Pierre JOIGNE, Maryse LABASQUE, Marie-Antoinette METRAL, Jacky MILON, Olivier NICODEX, Jérôme PERRET, Catherine RUBIN

ABSENTS : Florent ALLAMAND, Jean-Maurice DE NAVACELLE (pouvoir à Marie-Antoinette METRAL), Yannick DESGRANGES (pouvoir à Pauline BOISIER), Yolande RIGLET (pouvoir à Jacky MILON)

Secrétaire de séance : Maryse LABASQUE

Le Conseil Municipal observe une minute de silence en hommage aux victimes des attentats perpétrés le 13 novembre 2015.

► Compte rendu de la réunion du 14 avril 2015

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 14 avril 2015.

► Décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire

Déclaration d'Intention d'aliéner

Date	Superficie	Nature et Adresse du bien
22/07/2015	600m ² +343m ²	1066 Route d'Arâches – Terrain + habitation
31/07/2015	869m ²	287 Route de la Joux – Terrain + habitation
24/09/2015	2708m ²	1415 Route d'Agy – Terrain
20/10/2015	1153m ²	Impasse des Pierres - Terrain

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a renoncé à exercer le droit de préemption

ADMINISTRATION GENERALE

► Location – Gérance du restaurant sis au plateau d'Agy

La procédure de négociation étant en cours, la décision est reportée à la prochaine réunion

► Soutien pour le maintien d'une clinique de qualité à Cluses

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'après 6 mois de mobilisation et d'interruption d'activité en raison du non-renouvellement des autorisations délivrées par l'Agence Régionale de la Santé (A.R.S.), la Clinique de Cluses vient d'obtenir la permission de reprendre l'activité ambulatoire, et donc la pharmacie et la stérilisation.

Le Conseil Municipal réaffirme sa volonté de voir aboutir les démarches engagées par la clinique des Grandes Alpes, visant au maintien et au développement d'un équipement médical de proximité, à dimension humaine, efficace et efficient.

FINANCES

► Mouvement de terrain – Demande de subvention

Madame le Maire rappelle à l'assemblée, que suite au mouvement de terrain survenu au lieu-dit l'Alluet provoquant l'affaissement d'une partie de la voirie et l'apparition de fissures sur un certain nombre d'habitations, la commune a d'une part déposé une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès des services de la Préfecture de la Haute Savoie et d'autre part sollicité l'avis technique du service Restauration des Terrains en Montagne.

Ce dernier a établi un rapport en mars 2015 qui recommandait notamment la réalisation d'un diagnostic géotechnique à l'échelle du secteur afin de mieux caractériser l'aléa.

Une mission G5 a donc été confiée en urgence au bureau CONFLUENCE ALPES (8 000€ H.T.).

Considérant que le rapport du Bureau d'études a mis en évidence un risque d'occuper certaines habitations, des diagnostics de structure ont été diligentés par la commune pour évaluer l'ampleur de ce risque (1 200€ H.T.).

Au vu des conclusions de ces diagnostics réalisés par le Bureau d'étude technique BETECH, un arrêté municipal a été pris portant interdiction d'occupation d'une habitation pour une durée de 6 mois réévaluable. Il est précisé que l'occupante a la possibilité momentanément d'être relogée.

Parallèlement, la prescription du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPR) a été actée par arrêté préfectoral en date du 14 septembre 2015, ce qui permettra à la commune d'être subventionnée dans les futures études et travaux.

Conformément aux recommandations des services de la Préfecture, une étude complémentaire doit être lancée, comprenant le suivi géotechnique ainsi que des préconisations en termes de protection des populations à prévoir immédiatement et à court terme, des préconisations en termes de travaux de protection, des préconisations en termes de diagnostic et notamment en ce qui concerne l'origine des écoulements souterrains. Au vu de l'importance et de la complexité du dossier, il s'avère indispensable que la commune se fasse assister dans la définition du cahier des charges de l'étude à mener et cette mission est confiée à RTM. Les conclusions de ces prochaines études dont le montant total estimé à 33 620€ H.T. devront permettre de déterminer le type de travaux à réaliser et d'en évaluer le montant.

Le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès :

- de l'Etat au titre du Fonds BARNIER
- du Conseil Départemental au titre de subvention exceptionnelle
- de M. le sénateur Cyril PELEVAT au titre de sa réserve parlementaire 2016.

➤ Acquisition d'une armoire à défibrillateur – Renouvellement de la demande de subvention

Madame le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal n°2015-03-15 en date du 16 juin 2015 concernant la demande de subvention sollicitée auprès du sénateur Loïc HERVE au titre de la réserve parlementaire 2015.

Puis elle précise que le projet avait été jugé intéressant mais n'avait pu recevoir de suite favorable dans la mesure où la demande était parvenue alors que la réserve était déjà attribuée.

Madame le Maire propose à l'assemblée de renouveler la demande de subvention pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré APPROUVE le projet d'acquisition d'une armoire extérieure pour défibrillateur dont le montant est estimé à **1 770,00 euros**, SOLLICITE auprès de M. Loïc HERVE, Sénateur de la Haute Savoie, une subvention au taux le plus élevé possible au titre de la réserve parlementaire 2016.

URBANISME

➤ Approbation de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Madame le Maire rappelle la délibération du 16 juin 2016 validant le lancement d'une modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) ainsi que les modalités de mise à disposition du dossier au public et les étapes de la procédure de modification simplifiée.

Elle rappelle que cette modification avait pour objectif de permettre la densification de la zone concernée par l'orientation d'aménagement n°1 sise à proximité du bâtiment communal de La Lyre pour fournir une réponse adaptée aux besoins en matière de logements.

Madame le Maire présente le bilan de la mise à disposition qui s'est déroulée du 14 septembre au 14 octobre 2015 inclus, lequel fait apparaître qu'aucune remarque n'a été formulée sur le registre mis à disposition du public. Par ailleurs Madame le Maire précise qu'aucun avis défavorable n'a été émis de la part des personnes publique associées.

Le Conseil Municipal,

VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.123-13-1 et 3,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2013-03-01 en date du 10 avril 2013 ayant approuvé le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.),

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2015-03-02 en date du 16 juin 2015 définissant les modalités de mise à disposition,

VU le projet de modification simplifié et l'exposé de ces motifs,

VU la notification du projet au préfet et aux personnes publiques associées opérées en date du 23 juillet 2015,

Entendu la présentation de Madame le maire du bilan de mise à disposition,

Considérant que les résultats de la mise à disposition du public ne justifient pas de changement dans le projet de modification simplifiée du P.L.U.,

Considérant que le projet de modification simplifiée du PLU, tel qu'il est présenté au Conseil Municipal, est prêt à être approuvé,

APPROUVE la modification simplifiée du PLU telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

La présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.123-24 et R.123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal local diffusé dans le département.

➤ Convention de servitude au profit du SIVU des Fontaines

Dans le cadre du schéma directeur adopté par le SIVU des Fontaines destiné à la sécurisation et au renforcement de l'alimentation en eau potable, il est nécessaire de poser des canalisations d'eau sur des terrains du domaine privé dont certains appartiennent à la Commune de Saint Sigismond. Il s'agit des parcelles suivantes.

Lieu-dit	Nature de la parcelle	Section	N°cadastral	Surface occupée par la servitude (m²) *
ROUTE D'AGY	L	A	2014	1209
ROUTE D'AGY	L	A	2013	42
LA REPOSIERE NORD	L	A	1579	1014
LES PIERRES	P	B	2017	35

Il est rappelé que les conventions liées à la création de la servitude seront conclues à titre gratuit compte tenu que l'aménagement réalisé profitera directement à la commune.

En tant que Présidente du SIVU des Fontaines, Madame Le Maire ne peut pas être juge et partie dans cette procédure pour la création d'une servitude de canalisation d'eau. Aussi, Madame Le Maire, sous l'autorisation du conseil municipal, désigne la personne qui représentera la commune pour valider et signer les conventions qui lui seront soumises.

Le Conseil Municipal

- DONNE un avis favorable à l'objet de la présente délibération et à la proposition de Madame Le Maire de désigner une personne pour représenter la commune de Saint Sigismond afin de valider et signer les conventions qui lui seront soumises dans le cadre de cette opération pilotée par le SIVU des Fontaines.

- AUTORISE Monsieur Jean Maurice DENAVACELLE, membre du conseil municipal, à représenter la commune de Saint Sigismond pour valider et signer les conventions qui lui seront soumises dans le cadre de cette opération pilotée par le SIVU des Fontaines.

➤ Dossiers de demandes d'urbanisme

Pétitionnaire	Lieu	Objet	A – R CI*
Permis de construire			
MARRAPODI Adrien	Chez Bouvier	Construction maison individuelle	A
Déclaration préalable			
BIBLOCQUE Luc	Chemin chez Bouvier	Extension habitation de 4m²	A
BOUCLIER Nicole	Route des Bas-Choseaux	Rénovation abri de jardin	A
BJORK-MANN Louise	Route du Châtelard	Réfection toiture	A
BAUDOUIN André	Route d'Agy	Pergola de 18m²	A
JOLIF Arnaud	Chemin des Aires	Panneaux photovoltaïques	A

A= Accordé R=Refusé

CI = en cours d'instruction

➤ **Rapport annuel sur le prix et la Qualité du Service Public d'Eau Potable – Année 2014**

Mme le Maire présente pour information le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2014 et précise qu'il est consultable au secrétariat de mairie.

➤ **Un arbre pour le climat**

Du 30 novembre au 11 décembre 2015 se tiendra à Paris la Conférence des Nations Unies sur les Changements Climatiques (**COP21**), qui devra aboutir à un accord mondial de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Dans le cadre de cet événement historique, la France, et derrière elle ses territoires, doit montrer toute sa détermination à préserver notre planète. C'est pourquoi l'Association des Maires de France, la Ligue de protection pour les oiseaux (LPO) et la Fondation Yves Rocher - Institut de France ont invités les municipalités françaises à manifester leur engagement en plantant **un arbre pour le climat**.

Mme le Maire a souhaité que la Commune de Saint Sigismond par l'intermédiaire de ses enfants s'associe à la démarche : un pommier sera planté dans l'enceinte du groupe scolaire Tom MOREL le mercredi 25 novembre 2015 à 9h30.

➤ **Colis des Aînés**

Comme chaque année, c'est avec un grand plaisir que les membres du Conseil Municipal partageront un moment convivial à l'occasion de la distribution des colis aux aînés qui se déroulera entre le 12 et le 24 décembre prochain.

➤ **Remerciement subvention**

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de remerciement adressée par l'Ecole de Musique de Châtillon/Saint Sigismond pour la subvention perçue au titre de l'année 2015.

➤ **Positionnement de la fédération des groupements de commerçants de la Haute Savoie**

Madame le Maire fait part des revendications de la Fédé74 sur le projet d'implantation d'un magasin Decathlon à Scionzier et précise que la Fédération s'est engagée à aller au bout de son action visant à défendre les intérêts du commerce de proximité et à contribuer à prendre les dispositions nécessaires à la diminution de la pollution.

Madame le Maire réagit sur le sujet en soulignant que l'absence de concertation et de coordination sur le territoire découle du manque de volonté politique de mettre en place un schéma commercial.

➤ **Emplacement taxi**

A compter du 1^{er} janvier 2016, la société GENOVESE Taxi sera autorisée à stationner un véhicule taxi sur la Place de La Lyre conformément aux dispositions arrêtées le par délibération n°2014-07-04 du 25 août 20104.

➤ **Vente de calendriers**

Nous vous informons que les pompiers débiteront leur tournée de vente de calendriers ce lundi 23 novembre 2015. Nous vous remercions de leur réserver le meilleur accueil possible.

➤ **Prochaines dates à retenir**

- * Elections régionales : Dimanche 6 et 13 décembre 2015
- * Fermeture du secrétariat de mairie du 24 décembre 2015 au 3 janvier 2016 à l'exception du jeudi 31 décembre 2015 de 10h à 12h pour permettre l'inscription sur les listes électorales.
- * Vœux du Maire : samedi 30 janvier 2016 à 17h30
- * Recensement de la population : du 21 janvier au 20 février 2016

Séance est levée à 21h30

Madame le Maire
Marie-Antoinette METRAL

